



La présente décision affichée le

**- 9 MARS 2023**

est exécutoire depuis cette date.

Agence Technique Départementale 36

## Délibération du Conseil d'Administration

Séance du 27 février 2023

### 1 - APPROBATION du RAPPORT d'ACTIVITES 2022

L'an deux mille vingt trois, le vingt sept février à seize heures quinze, le Conseil d'Administration de l'Agence Technique Départementale 36, convoqué le 10 février 2023, s'est réuni en présentiel, sous la présidence de M. François DAUGERON.

Etaient présents : 12

Mme Nadine BELLUROT

Mme Carole BRANCHEREAU

M. Jean-Louis CAMUS

M. François DAUGERON

M. Claude DOUCET

M. Marc FLEURET

Mme Virginie FONTAINE

Mme Lydie LACOU

M. Philippe MAUBOIS

M. Gérard MAYAUD

Mme Chantal MONJOINT

Mme Florence PETIPEZ

Ont donné pouvoir : 1

M. Gérard BLONDEAU à M. François DAUGERON

Etaient absents excusés : 3

M. François AVISSEAU

M. Jean-Pierre CHENE

M. Gaston LANGLOIS



Conformément à l'article 14 des statuts de l'Agence, le Conseil d'Administration est compétent pour approuver le rapport d'activités de l'année écoulée de l'Agence annexé au présent rapport. Après avoir entendu l'exposé du Président, le Conseil d'Administration, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention adopte la délibération suivante :

#### Le Conseil d'Administration

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de l'Agence Technique Départementale 36,

Décide :

**Article Unique :** Le rapport d'activités 2022 de l'ATD36 est approuvé.

Le Président du Conseil d'Administration,

  
François DAUGERON

## BILAN D'ACTIVITÉS 2022

### Table des matières

I – ATD36 AU 31/12/22.....	2
1- Rappel des missions de l'ATD36.....	2
2- Cartographie des adhérents.....	2
3- Rappel des processus de demande et d'instruction.....	4
Mise à disposition des adhérents.....	4
Traitement d'une demande.....	4
II – BILAN D'ACTIVITES 2022.....	5
1- Utilisation des moyens mis à disposition sur le site.....	5
Informations générales.....	5
Modules « demandes d'assistance ».....	5
2- Détail des demandes.....	8
Généralités.....	8
Détail des demandes relatives à la GDP.....	9
Détail des demandes relatives à la programmation des travaux de voirie.....	9
Détail des demandes relatives à la programmation des travaux d'ouvrages d'art.....	10
Mise à disposition de données sur l'outil SIG « Igéo36 » du S.D.E.I.....	11
3- Rappel du périmètre d'intervention de l'ATD 36 pour les missions complémentaires.....	11
4- Les évolutions au cours de l'année 2022.....	11
Les brèves ATD.....	11
Les documents ressources.....	11
III- BILAN COMPTABLE.....	12
IV- LES PERSPECTIVES.....	12

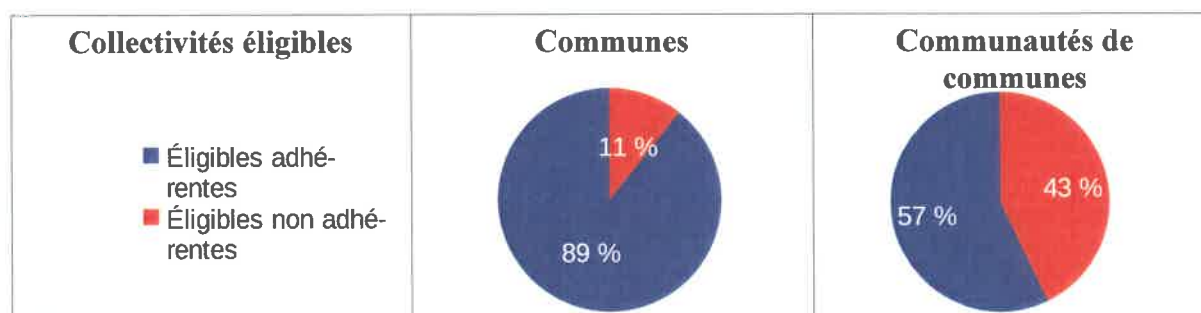
## 1- Rappel des missions de l'ATD36

- **assistance à la gestion du domaine public routier communal ou intercommunal et aux chemins ruraux** : l'agence met à disposition des adhérents une aide à l'instruction, à la rédaction ou un contrôle sur les actes administratifs. Elle intervient également pour le classement de la voirie, l'établissement d'un règlement de voirie,
- **assistance à la programmation des travaux d'entretien** : l'agence permet d'améliorer la connaissance du patrimoine des adhérents sur la base de diagnostics visuels, d'estimer des travaux nécessaires au maintien du patrimoine ou à son amélioration, de mettre en œuvre les programmes de travaux d'entretien. Elle étudie également les questions relatives à la sécurité routière,
- **assistance à la gestion des ouvrages d'art** : l'agence établit un recensement du patrimoine et visite les ouvrages afin de qualifier l'état du patrimoine et d'envisager des travaux d'entretien voire de réhabilitation. Dans ce cas, elle aide dans la réalisation des études nécessaires.
- **assistance pour une mission d'assistance à la réalisation de travaux** sur demande de l'adhérent. Les travaux sont limités à des travaux d'investissement d'un montant de 30 000 € HT par an.

## 2- Cartographie des adhérents

Au 31/12/2022, l'agence compte 214 membres : 206 communes et 8 communautés de communes, dont 4 nouveaux adhérents suite à la délibération de l'assemblée générale du 25 mars 2022 (*Chézelles, Coings, Jeu-les-Bois et Saint-Christophe-en-Bazelle*), ainsi que le Département.

Statut	Communes	Communautés de communes
Éligibles adhérentes	206	8
Éligibles non adhérentes	25	6
Non éligibles	10	1
<b>Total</b>	<b>241</b>	<b>15</b>





Département de l'Indre  
 DRTPE - Cellule SIG  
 Source: IGN, Département de l'Indre  
 Date: 2023-01-12  
 Copyright Qgis 3.16

### 3- Rappel des processus de demande et d'instruction

- **Mise à disposition des adhérents**

Chaque adhérent est rattaché à une unité territoriale de la Direction des Routes du Département, mise à disposition de l'ATD 36 pour organiser et réaliser les missions de l'agence.

L'ATD 36 a conservé en 2022 le site internet accessible depuis <https://atd36.fr> dédié aux missions de l'agence. Chaque adhérent y accède grâce à ses identifiants.

Ce site est composé de 3 modules :

- Documents ressources : ce module propose des modèles d'actes administratifs de gestion du domaine public (arrêtés de circulation, autorisations de voirie, ...), des modèles de bordereaux de prix et autres documents pouvant aider les adhérents à la gestion du patrimoine routier communal ou intercommunal.

- Demande d'assistance : ce module permet de solliciter les services territoriaux de la Direction des Routes du Département pour une demande d'aide. Les adhérents choisissent le thème (et sous thème si besoin), et précisent leur demande (lieu, circonstance, ...). Celle-ci est automatiquement transmise à l'Unité Territoriale compétente pour y répondre.

- Créer un arrêté temporaire de circulation : ce module permet de créer un arrêté temporaire de circulation. L'adhérent complète les champs situés à gauche de son écran et l'arrêté se construit simultanément sur la droite, il est ensuite téléchargé et il est possible de le modifier au format traitement de texte (à ouvrir avec word ou open office ou libre office).

Depuis le 2 janvier 2023, un nouveau site internet a été mis en place pour l'ATD36 modernisant les outils existants. Ce nouveau site est accessible depuis [mesdemarches36.fr](https://mesdemarches36.fr)

#### **. Traitement d'une demande**

Les demandes arrivent à l'Unité Territoriale par message via la demande d'assistance formalisée sur le site internet, seule porte d'entrée pour les adhérents quel que soit l'objet.

Le nombre de demandes formulées par les adhérents n'est pas proportionnel au temps d'instruction. Il est fonction de la complexité et de la nature de la demande.

Sur le nouveau site internet dédié, l'adhérent peut désormais suivre l'avancement et conserver un historique de sa ou ses demandes.

## II – BILAN D'ACTIVITÉS 2022

### 1- Utilisation des moyens mis à disposition sur le site

#### . Informations générales

	2021	2022
Nombre de consultations du site internet	3 552 sessions	4 115 sessions
Temps moyen de connexion	6 minutes 09 secondes	5 minutes 05 secondes

#### . Modules « demandes d'assistance »

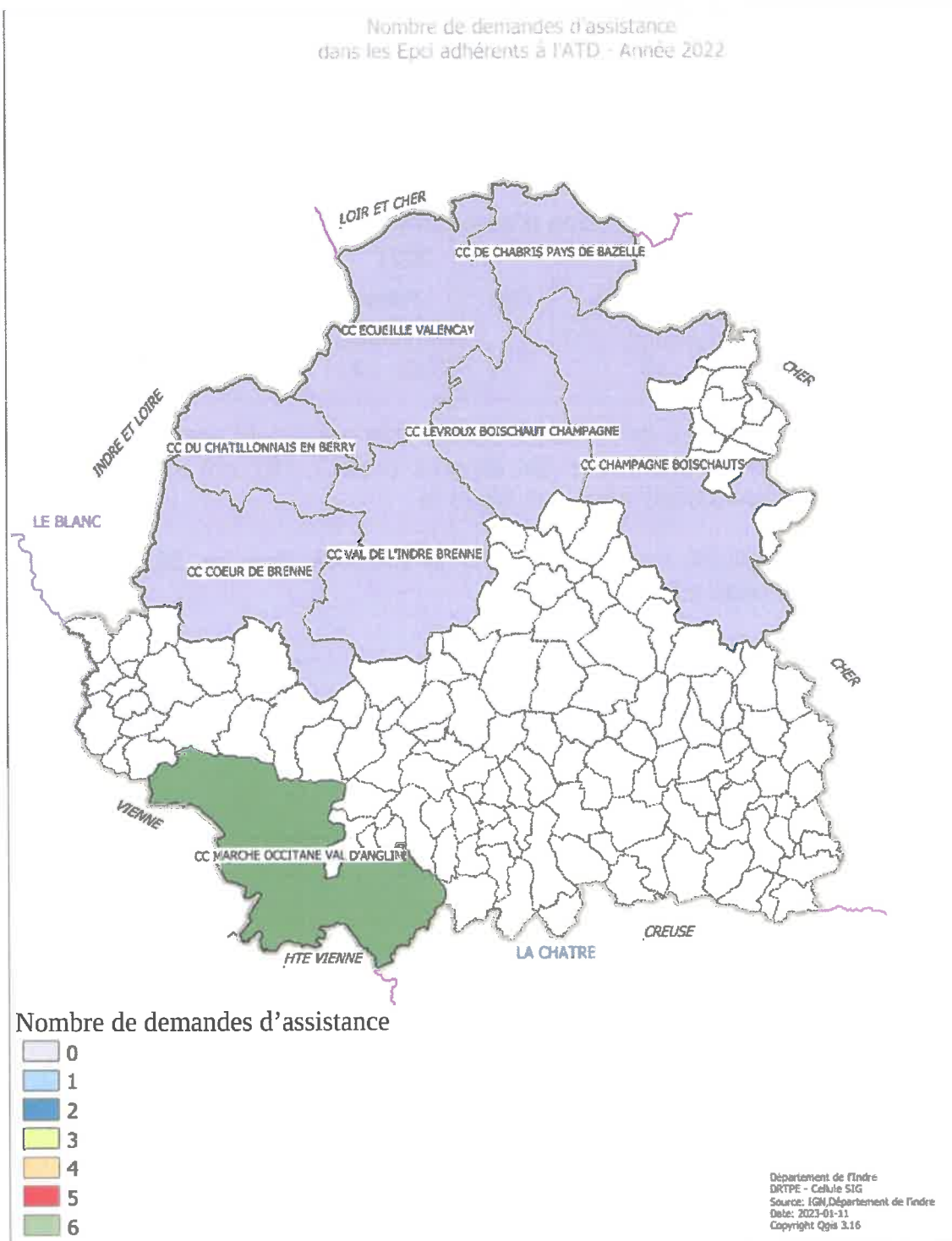
Module utilisé	2020		2021		2022	
	Qté	Répartition	Qté	Répartition	Qté	Répartition
Demande d'assistance	252	communes : 237 CDC : 15	287	communes : 277 CDC : 10	254	communes : 248 CDC : 6

Depuis la mise en service de l'ATD36, sur les 219 adhérents (inclus les communes qui ont fusionné et les adhérents qui se sont retirés), 197 ont au moins une fois réalisé une demande d'assistance soit 89,95 %.

7 membres ont sollicité l'assistance pour la première fois en 2022 dont 3 sont adhérents depuis cette année.

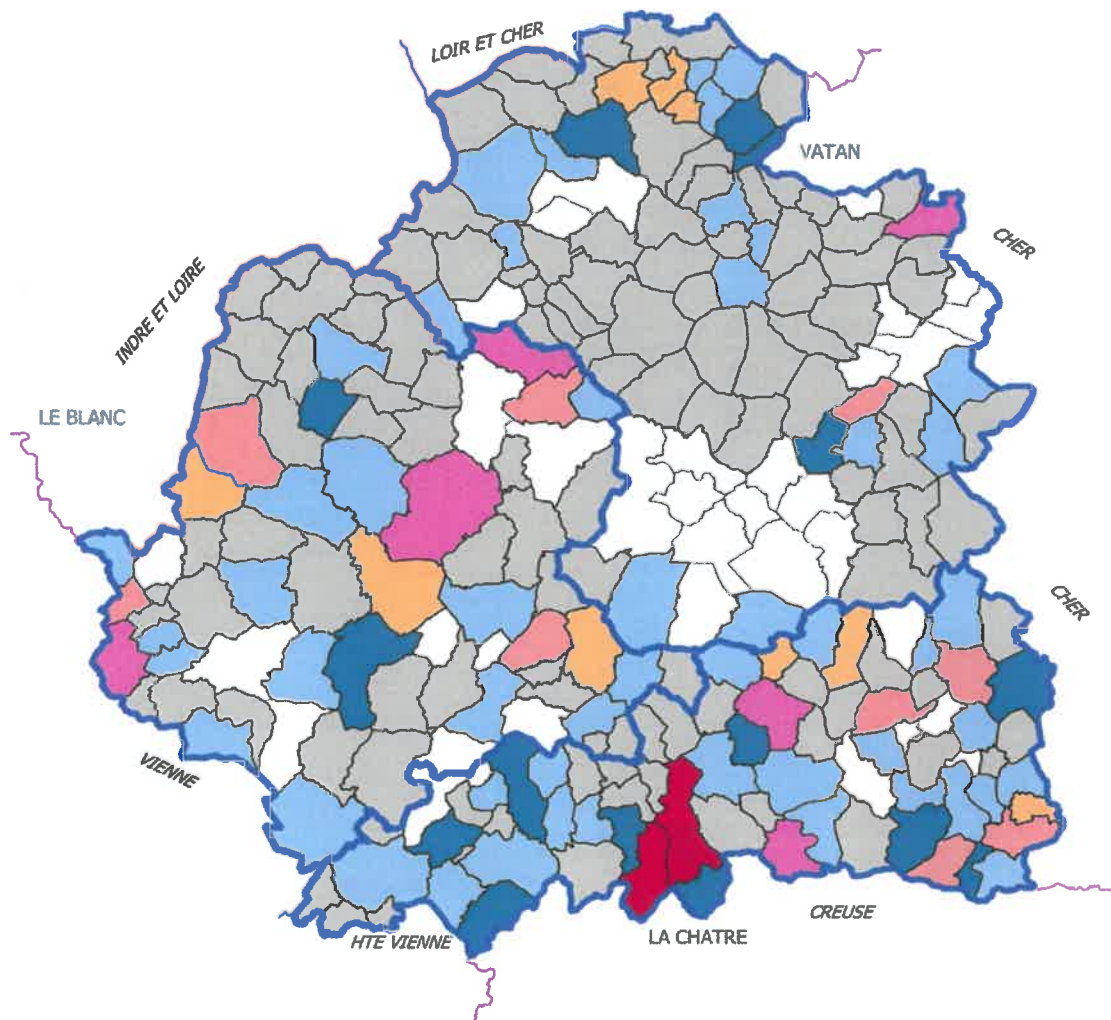
## ■ Répartition des demandes par adhérent

### ➤ Demandes réalisées par les EPCI



➤ Demandes réalisées par les communes

Nombre de demandes d'assistance  
dans les communes ATD - Année 2022



ATD	
Nombre de demandes d'assistance	
ATD_COMMUNE	
1	4 à 5
2	6 à 13
3	supérieur à 14
	Aucune demande d'assistance

Limite
— UT

Département de l'Indre  
DRTPe - Cellule SIG  
Source: IGN, Département de l'Indre  
Date: 2023-01-11  
Copyright Qgis 3.16



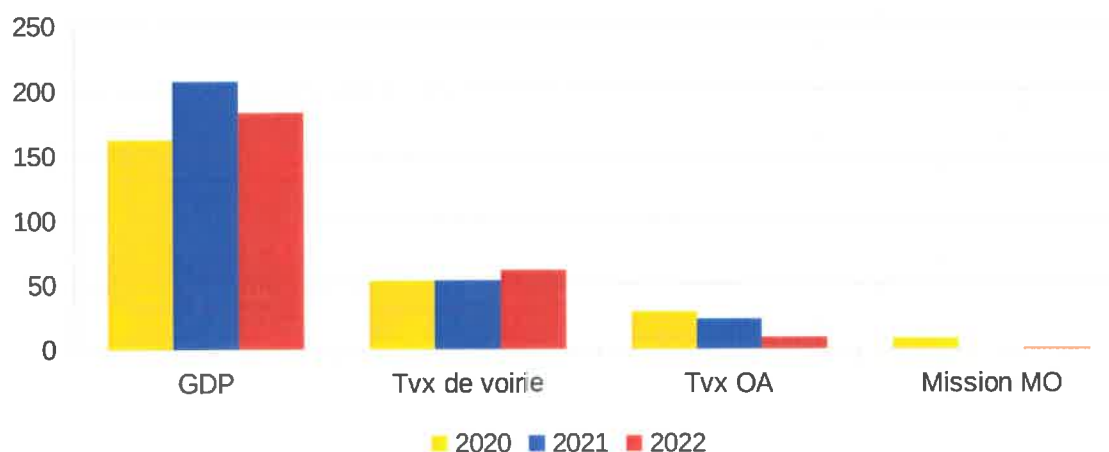
## 2- Détail des demandes

### . Généralités

254 demandes d'assistance ont été saisies sur le site.

Elles sont réparties comme suit :

Nature de la demande	2020		2021		2022	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Gestion du domaine public (GDP)	162	64,29 %	207	72,13 %	183	72,05 %
Programmation de travaux de voirie	53	21,03 %	57	19,86 %	61	24,02 %
Programmation de travaux ouvrages d'art	29	11,51 %	23	8,01 %	9	3,54 %
Mission complémentaire programme travaux	8	3,17 %	0	0	1	0,39 %
<b>Total</b>	<b>252</b>	<b>-4,54 %</b>	<b>287</b>	<b>13,89 %</b>	<b>254</b>	<b>-11,50 %</b>
Nombre d'adhérents	198		210		214	
Ratio nombre de demandes / adhérent	<b>1,27</b>		<b>1,37</b>		<b>1,19</b>	



On constate que le nombre de demandes entre 2021 et 2022 a légèrement baissé de 11,50 %.

Les missions d'assistance afférentes à la programmation des travaux de voirie ont progressé, les collectivités continuent de renouveler leurs demandes. Le nombre de demandes a également baissé dans le domaine du patrimoine ouvrage d'art.

**. Détail des demandes relatives à la GDP**

La Gestion du Domaine Public avec 72,05 % est stable et représente toujours, en nombre de dossiers, la part la plus importante des demandes.

Thème	2020	2021	2022	Evolution N-1
Gestion du Domaine Public -> Arrêtés Permanents	20	25	19	-6
Gestion du Domaine Public -> Arrêtés Temporaires	53	74	75	1
Gestion du Domaine Public -> Autorisations de voirie	67	78	56	-22
Gestion du Domaine Public -> Classement voirie	6	21	13	-8
Gestion du Domaine Public -> Règlement de voirie	14	8	18	10
Gestion du Domaine Public -> Chemins ruraux	2	1	2	1
<b>TOTAL</b>	<b>162</b>	<b>207</b>	<b>183</b>	<b>-24</b>

Les domaines les plus sollicités concernent toujours les arrêtés de circulation temporaires et les autorisations de voirie, qui nécessitent une technicité particulière. En revanche, les arrêtés de circulation permanents amorcent une légère baisse. La thématique « règlement de voirie » a connu une progression cette année et celle des « chemins ruraux » mise en place au second semestre 2020, évolue faiblement.

**. Détail des demandes relatives à la programmation des travaux de voirie**

La programmation des travaux de voirie est la deuxième thématique la plus sollicitée par les adhérents avec 24 %.

Thème	2020	2021	2022	Evolution N-1
Programmation Travaux de voirie -> Diagnostic sécurité routière	14	11	16	5
Programmation Travaux de voirie -> Programmation pluriannuelle	33	36	40	4
Programmation Travaux de voirie -> Signaler un problème ponctuel	6	10	5	-5
<b>TOTAL</b>	<b>53</b>	<b>57</b>	<b>61</b>	<b>4</b>

Le nombre de demandes concernant la programmation pluriannuelle est en hausse principalement comme l'an passé.

Le rapport d'activité 2021 prévoyait d'assurer une mise à jour de la mission d'aide à la programmation des travaux de voirie. Les chiffres montrent que cette mission a été menée à bien.

*Analyse en km :*

Thème	2020	2021	2022	Evolution N-1
Diagnostic visuel - km de voirie effectués (cumulés)	3937	4363	4475	112
Diagnostic visuel - km de voirie programmés (cumulés)	4033	4614	4931	317
Soit réalisés	97,62%	94,57%	90,75 %	
Estimation de travaux d'entretien de voirie en km	296	628	144	

A quelques exceptions près, tous les diagnostics visuels qui ont été demandés par les adhérents ont été réalisés.

A la fin de l'année 2022, le diagnostic pluriannuel des voies a été réalisé pour 88,31 % des adhérents (contre 62,26 % en 2018).

**. Détail des demandes relatives à la programmation des travaux d'ouvrages d'art**

Thème	2020	2021	2022	Evolution N-1
Programmation Travaux Ouvrage d'Art -> Programmation pluriannuelle	19	14	8	-6
Programmation Travaux Ouvrage d'Art -> Signaler un problème ponctuel	10	9	1	-8
<b>TOTAL</b>	<b>29</b>	<b>23</b>	<b>9</b>	<b>-14</b>

Le nombre de demandes relatives à l'assistance à la programmation des travaux d'ouvrages d'art est en baisse. Le rapport d'activité 2022 prévoyait de poursuivre le développement de la mission relative au recensement et au diagnostic du patrimoine d'ouvrages d'art. Seulement 8 adhérents ont fait la demande de programmation pluriannuelle sur les ouvrages de leur territoire.

*Analyse en nombre d'ouvrages visités :*

Thème	2020	2021	2022	Evolution N-1
Diagnostic visuel – nb ouvrages visités	62	125	46	-79

• **Mise à disposition de données sur l'outil SIG « Igéo36 » du S.D.E.I.**

L'ATD36 a établi une convention avec le S.D.E.I. pour permettre aux adhérents de bénéficier d'une mutualisation des données géographiques et ainsi pouvoir consulter leur patrimoine sur l'outil SIG « Igéo36 » du S.D.E.I.

Les adhérents peuvent ainsi visualiser l'état de leur voirie et ouvrages d'art suite aux diagnostics réalisés.

Au 31/12/22, 5 186 km de voiries communales ont été cartographiés.

90,18 % des adhérents à l'ATD peuvent consulter leurs données sur le site Igéo36.

**3- Rappel du périmètre d'intervention de l'ATD 36 pour les missions complémentaires**

L'ATD 36 n'a pas vocation à réaliser de la maîtrise d'œuvre mais à permettre la mise en œuvre d'un programme de travaux d'investissement limité à 30 000 € HT par an. Pour la réalisation de cette mission, une participation financière de 4 % du coût des travaux est appliquée en plus de la cotisation annuelle.

Aucune demande n'a abouti à la mise en place d'une convention en 2022

**4- Les évolutions au cours de l'année 2022**

• **Les brèves ATD**

Depuis le début de l'année 2019, l'ATD36 a instauré une information régulière en diffusant des brèves permettant d'évoquer des sujets d'actualité technique et/ou réglementaire. L'envoi de brèves a été poursuivi tout au long de l'année 2022.

Les adhérents sont invités à faire connaître les sujets ou points particuliers qu'ils souhaiteraient voir développés.

• **Les documents ressources**

Ces brèves ont permis de faire évoluer les documents ressources. L'ensemble des documents insérés ou mis à jour sont à retrouver dans la bibliothèque du site ATD36.

**III- BILAN COMPTABLE**

Le Compte Administratif 2022 est le suivant :

CA 2022	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	312 998,58 €	315 917,50 €

Le report 2021 était de + 46 781,95 €. Le CA 2022 est donc de 49 700,87 €.

## IV- LES PERSPECTIVES

L'ATD36 répond aux objectifs fixés initiaux (l'assistance dans la gestion du domaine public routier communal et intercommunal et à la programmation des travaux) et dans le dernier rapport d'activité (2021).

En 2023, l'ATD36 devra :

- Conforter les missions actuelles :
  - en assurant une mise à jour de la mission d'aide à la programmation des travaux de voirie,
  - en poursuivant le développement de celles relatives au recensement et au diagnostic du patrimoine d'ouvrages d'art,
  - en assurant la mise à disposition des mises à jour de l'outil cartographique,
  - en continuant à enrichir le module « Ressources » de documents de référence et en assurant une veille juridique de ces documents,
  - en poursuivant la diffusion de « brèves » relatives à l'actualité technique et réglementaire dans le domaine d'activité de l'ATD36 à une fréquence trimestrielle a minima.
  
- Développer et expérimenter de nouvelles missions suite à l'enquête réalisée au cours du dernier trimestre 2022 :
  - Assurer une assistance téléphonique ou une formation auprès des adhérents qui le souhaitent sur le fonctionnement du nouveau site internet de l'ATD36.
  - Mener un travail collaboratif avec le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) : l'objectif est de proposer une prestation d'appui aux collectivités dans les domaines des aménagements urbains et de la « transition énergétique » afin que les membres de l'ATD 36 disposent d'un bureau d'études en capacité de réaliser une mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage ou de maîtrise d'œuvre suivant les projets.
  - Mettre en place une action de sensibilisation auprès des adhérents sur les dispositions importantes relatives à la commande publique,

Ces nouvelles missions feront l'objet en 2023 d'une évaluation financière quant aux moyens mobilisés en vue d'un examen lors de la prochaine assemblée générale.